



Ronald Bisson et associé.e.s
and Associates Inc.



Consultants en gestion



Management Consulting

RAPPORT FINAL

**À L'INTENTION DU
REGROUPEMENT PROVINCIAL EN IMMIGRATION**

**PLAN STRATÉGIQUE :
IMMIGRATION D'EXPRESSION FRANÇAISE
EN SASKATCHEWAN**

2010-2030

LE 5 OCTOBRE 2009

Tel: (613) 741-4655
Fax: (613) 749-2252
ronaldb@bisson.ca
<http://www.bisson.ca>

235 Chemin Montréal,
Suite 209, Ottawa,
Ontario, K1L 6C7

SOMMAIRE

La communauté fransaskoise a entrepris des activités dans le domaine de l'immigration au cours des dernières années. Ces activités lui ont permis d'acquérir une expérience importante dans le domaine, de profiter de leçons apprises et d'établir un mécanisme de gouvernance de l'initiative, le Réseau provincial en immigration (RPI). Le RPI est constitué de 12 organismes qui représentent les forces vives de la communauté dans tous ses domaines d'activités.

Ce plan stratégique trace la route en matière d'immigration d'expression française en Saskatchewan pour les vingt prochaines années.

Entre 2001 et 2006, la Saskatchewan a accueilli environ 210 immigrants de toutes catégories dont le français était la première langue officielle parlée, seule ou avec l'anglais. Cette population immigrante est jeune : 40 % des nouveaux immigrants sont âgés entre 0 et 24 ans, 55 % sont âgés entre 25 et 44 ans et 10 % sont âgés de 45 ans et plus. En tout, 38 % de ces immigrants se sont installés à Saskatoon et 34 % à Regina.

Le plan stratégique propose des cibles annuelles pour l'immigration d'expression française qui permettront, en partie, de combler le déficit démographique de la communauté francophone causé par l'assimilation. Selon cette cible, il faudra prévoir annuellement l'accueil et l'intégration de quelque 600 immigrants francophones chaque année en Saskatchewan (200 demandeurs principaux et 400 membres de leurs familles). Il est prévu que le nombre d'immigrants d'expression française progressera annuellement, en commençant par 100 personnes en 2010 pour atteindre 1 000 personnes en 2030. Entre 2010 et 2015, le plan prévoit l'accueil d'environ 1 000 immigrants d'expression française.

Le plan propose six axes stratégiques :

1. Renforcer la gouvernance de l'initiative : l'initiative de l'immigration d'expression française est intégrée au Plan de développement global de la communauté fransaskoise. Les grandes orientations dans le domaine de l'immigration sont fixées par l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), qui est le porte-parole de la communauté. Le RPI est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du plan. Il fonctionnera par consensus.
2. Développer et mettre en œuvre un plan de communication à trois volets : la communication entourant le plan doit aborder différents enjeux et développer les messages clés s'adressant aux responsables du gouvernement provincial, aux responsables du gouvernement fédéral et à la communauté francophone en général.
3. Favoriser le recrutement d'immigrants d'expression française : il sera nécessaire de développer des approches complémentaires pour recruter des immigrants d'expression française par l'entremise du Programme des candidats immigrants de la Saskatchewan (PCIS) d'une part et par l'entremise des initiatives du gouvernement fédéral d'autre part. Ce dernier volet concernera notamment l'établissement de réfugiés d'expression française dans la province.
4. Mettre en place un système d'accueil et d'établissement initial cohérent et complet : le plan prévoit la création d'un guichet unique pour inscrire tous les immigrants d'expression française, évaluer leurs acquis et compétences et les aiguiller vers les services appropriés selon leurs circonstances. Le guichet unique aura différents points de service, puisqu'il est prévu que les immigrants d'expression française s'installeront surtout, mais pas exclusivement, à Saskatoon et Regina.

5. Mettre en place un soutien continu à l'établissement, à l'intégration économique et à l'inclusion sociale et culturelle : cet axe prévoit la mise en place de services qui faciliteront l'intégration économique et sociale des immigrants. Les Centres d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE) seront les points d'ancrage des initiatives sociales et culturelles, Action Emploi Saskatchewan offrira les services en employabilité, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan (CCS) offrira les services en entrepreneuriat, le Service fransaskois de formation aux adultes (SEFFA) offrira les services d'apprentissage de l'anglais langue d'usage et le Réseau Santé en français de la Saskatchewan (RSFS) sera responsable de voir à la mise en place de services de santé.
6. Mettre en place un soutien continu à l'enracinement à long terme en Saskatchewan : un des défis identifiés est la rétention à long terme des immigrants qui s'établissent initialement en Saskatchewan. Le plan propose des initiatives telles la participation des immigrants d'expression française aux instances décisionnelles et administratives des organismes communautaires, leur participation aux instances décisionnelles, consultatives et administratives du Conseil des écoles fransaskoises, ainsi que leur participation à la formation en compétences culturelles pour les immigrants et pour les communautés d'accueil, à la fois comme personnes ressources pour le développement de cette formation et comme membres du personnel pour sa livraison.

Le plan propose une série d'indicateurs de rendement pour mesurer les progrès accomplis dans l'immédiat et à long terme, dont les suivants :

- le nombre d'immigrants et de réfugiés d'expression française qui s'installent en Saskatchewan chaque année;
- le degré de compréhension des enjeux liés à l'immigration d'expression française de la part des prestataires de services francophones et anglophones de la province;
- le degré de prise en compte des besoins des immigrants et réfugiés d'expression française et de la communauté francophone de la Saskatchewan dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'accueil et d'établissement offerts par les gouvernements;
- le degré de prise en compte des besoins des immigrants et réfugiés d'expression française dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives des organismes de la communauté francophone;
- la participation des immigrants et réfugiés d'expression française au marché du travail (emplois et entreprises);
- le degré de participation des immigrants et réfugiés d'expression française aux instances décisionnelles, consultatives et administratives des organismes francophones de la province.

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONTEXTE	6
2. LE POINT DE DÉPART : LE NOMBRE D'IMMIGRANTS D'EXPRESSION FRANÇAISE EN SASKATCHEWAN - 2001-2007	7
3. LES QUATRE PHASES DE L'IMMIGRATION	19
4. ANALYSE DES CIBLES ANNUELLES	20
5. LES CIBLES ANNUELLES ET LES INCIDENCES 2010-2030 : IMMIGRATION PRIMAIRE	26
6. LES CIBLES ANNUELLES ET LES INCIDENCES 2010-2015.....	29
7. LES AXES STRATÉGIQUES	30
7.1. Renforcer la gouvernance de l'initiative	30
7.2. Développer et mettre en œuvre un plan de communication.....	32
7.3. Favoriser le recrutement d'immigrants d'expression française en Saskatchewan	34
7.4. Mettre en place un système d'accueil et d'établissement initial cohérent et complet...	35
7.5. Mettre en place un soutien continu à l'établissement, à l'intégration économique et à l'inclusion sociale et culturelle	37
7.6. Mettre en place un soutien continu à l'enracinement à long terme en Saskatchewan	39
8. CADRE D'ÉVALUATION.....	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Inscriptions - enfants d'immigrants - École Monseigneur de Laval, Regina, 2008-2009	8
Tableau 2 - Population selon la mobilité 5 ans auparavant	10
Tableau 3 - Population selon la mobilité 5 ans auparavant, par groupes d'âge	12
Tableau 4 - Population des immigrants et des nouveaux immigrants, par groupes d'âge.....	13
Tableau 5 - Population des nouveaux immigrants, par groupes d'âge et par lieu de naissance	15
Tableau 6 - Population selon les groupes de minorités visibles.....	16
Tableau 7 - Population francophone de la Saskatchewan et des villes de Saskatoon et de Regina, selon le statut d'immigrant et le lieu de naissance	17
Tableau 8 - Localités de la Saskatchewan comptant 15 immigrants francophones ou plus.....	18
Tableau 9 - Localités de la Saskatchewan comptant de nouveaux immigrants francophones.....	18
Tableau 10 - Transmission du français d'une génération à l'autre - Saskatchewan - 2001 et 2006	22
Tableau 11 - Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge	23
Tableau 12 - Population selon la langue parlée à la maison.....	24
Tableau 13 - Langue parlée au moins régulièrement à la maison et PLOP, par catégories d'âge	25
Tableau 14 - Cibles annuelles - immigration d'expression française en Saskatchewan - 2010 2030	28
Tableau 15 - Immigration d'expression française, cibles annuelles - 2010 à 2015.....	29

1. Le contexte

Les communautés francophones en situation minoritaire connaissent un essor remarquable dans plusieurs domaines depuis une vingtaine d'années notamment en matière d'éducation, de développement communautaire, d'économie, de santé et de justice.

Ces communautés ont commencé à déployer des efforts marqués dans le domaine de l'immigration depuis une dizaine d'années environ. Ces efforts trouvent leurs origines en 1991, lorsque la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a publié l'étude *Les communautés francophones et acadiennes face au pluralisme*, réalisée par Stacy Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill. Cette étude marque le début d'une ouverture sur une francophonie plus vaste, de même qu'une reconnaissance de l'importance de la diversité et de l'immigration au sein des communautés.

La communauté fransaskoise a entrepris des activités dans le domaine de l'immigration au cours des dernières années. Les cinq dernières années lui ont permis d'acquérir une expérience importante dans le domaine, de profiter de leçons apprises et d'établir un mécanisme de gouvernance de l'initiative, le Réseau provincial en immigration (RPI). Le RPI est constitué de 12 organismes qui représentent les forces vives de la communauté dans tous ses domaines d'activités.

Ce plan stratégique trace la route en matière d'immigration d'expression française en Saskatchewan pour les cinq prochaines années. Il s'inscrit dans la continuité des actions initiées dans la province depuis plus de cinq ans déjà. Le plan présente les éléments suivants :

- une appréciation des résultats obtenus depuis 2004;
- les quatre phases de l'immigration;
- les cibles annuelles pour les années 2010-2030;
- les cibles annuelles pour les années 2010-2015;
- les axes stratégiques.

2. Le point de départ : le nombre d'immigrants d'expression française en Saskatchewan - 2001-2007

Estimation des responsables du RPI

Il est difficile de cerner avec exactitude le nombre d'immigrants d'expression française qui s'installent dans les communautés francophones en situation minoritaire. Différentes analyses ont été effectuées pour dresser un portrait de la situation actuelle en Saskatchewan.

Les responsables du RPI estiment que la communauté a reçu entre 150 et 200 immigrants d'expression française en Saskatchewan entre les années 2003 et 2007, soit entre 30 et 40 personnes par année (hommes, femmes et enfants). Cette immigration représente environ 40 familles. Ces familles se sont établies presque exclusivement à Regina (entre 20 et 25 familles) et Saskatoon (entre 10 et 15 familles).

Les responsables estiment que le nombre était d'environ 15 personnes par année pour les années 2002 et 2003. C'est donc dire que la communauté a doublé le nombre d'immigrants d'expression française accueillis dans la communauté comparativement à ces deux années.

Le RPI estime aussi qu'une majorité des quelque 200 nouveaux arrivants étaient des réfugiés au moment de leur arrivée au Canada.

Données de CIC – immigration de langue maternelle française en Saskatchewan

Les données officielles de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) confirment l'ordre de grandeur de ces estimations. La Saskatchewan a été la province de destination pour 76 immigrants qui ont le français comme langue maternelle entre les années 2003-2007. (Source : présentation de CIC - *Le point sur les statistiques* - le 9 février 2009).

La répartition est la suivante :

- 2003 : 7 immigrants
- 2004 : 14 immigrants
- 2005 : 23 immigrants
- 2006 : 16 immigrants
- 2007 : 16 immigrants

Données du Conseil des écoles fransaskoises

En préparation pour ce plan stratégique, le Conseil des écoles fransaskoises a effectué une analyse du nombre d'étudiants inscrits dont les parents sont immigrants. Les résultats sont les suivants :

- 2005 : 18 élèves
- 2006 : 30 élèves
- 2007 : 22 élèves
- 2008 : 22 élèves

Cela représente 92 élèves différents sur les quatre années. Les enfants d'immigrants représentent environ 8 % du nombre total d'inscriptions au CÉF.

Il faut noter que les responsables du CÉF indiquent que ces gens représentent tant l'immigration primaire que secondaire. Par immigration primaire, on entend une personne immigrante qui s'est établie en Saskatchewan dès le jour de son arrivée au Canada. Par immigration secondaire, on entend une personne immigrante dont le point d'entrée était ailleurs au Canada et qui a déménagé par la suite en Saskatchewan.

L'École Monseigneur de Laval a effectué une analyse dans le cadre de cette planification stratégique. En 2008-2009, l'école comptait 43 enfants d'immigrants. Le tableau 1 présente le nombre d'enfants selon deux critères, soit immigration primaire et secondaire d'une part et immigrants économiques ou réfugiés à l'arrivée au Canada d'autre part. Ces enfants sont arrivés à l'école entre les années 2005-2006 et 2008-2009, soit une période de 4 ans.

Nous constatons que 65 % des enfants d'immigrants sont arrivés directement en Saskatchewan et que 35 % sont arrivés d'une autre province au Canada. Les personnes réfugiées et les immigrants économiques sont en nombre égal.

Tableau 1 - Inscriptions - enfants d'immigrants - École Monseigneur de Laval, Regina, 2008-2009

	Immigration primaire	Immigration secondaire	Total
Immigrants économiques	10	12	22
Réfugiés	18	3	21
Total	28	15	43

Données du recensement 2006

Le recensement 2006 permet aussi de cerner des données pertinentes en matière d'immigration d'expression française dans la province.

L'analyse utilise la rubrique *Première langue officielle parlée* (PLOP) pour déterminer les nombres d'immigrants d'expression française et leurs caractéristiques. Cette définition comprend les enfants immigrants et les enfants de parents immigrants. Les conseils scolaires admettent régulièrement ces enfants dans les écoles françaises même si le français n'est pas la langue maternelle des parents. Cette définition est plus englobante que la rubrique *Langue maternelle* et moins englobante que la rubrique *Connaissance du français*. Toutes les données sont tirées du DVD-ROM *Portrait des communautés de langue officielle au Canada : Recensement de 2006*.

Aux fins de notre analyse, la population francophone inclut à la fois les personnes ayant seulement le français comme PLOP et celles ayant l'anglais et le français comme PLOP. Au courant des années à venir, les responsables du RPI devront décider s'ils veulent toujours utiliser ces deux rubriques, PLOP français et PLOP français et anglais, pour suivre l'évolution de la population immigrante d'expression française en Saskatchewan. Le plan stratégique

national en immigration recommandait que CIC établisse des données plus précises à cet égard. Au courant des années, l'utilisation des deux rubriques sera donc à revoir en fonction des décisions qui seront prises par CIC pour mesurer l'immigration d'expression française dans les communautés francophones en situation minoritaires. La population anglophone inclut les personnes ayant seulement l'anglais comme PLOP.

Statistique Canada détermine ainsi la PLOP : *Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français seulement ont le français comme première langue officielle parlée. Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en anglais seulement ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Les réponses aux questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison sont ensuite utilisées pour établir la première langue officielle parlée des personnes qui peuvent parler le français et l'anglais ou qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles. On inclut dans la catégorie « Français » les personnes qui ont le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue maternelle. Les personnes qui ont l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle comme langue maternelle sont incluses dans la catégorie « Anglais ». Pour les cas non encore classés, on inclut dans la catégorie « Français » les personnes ayant le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue parlée à la maison. On procède de la même manière pour la catégorie « Anglais ». La population se trouve ainsi classée dans deux catégories principales : d'une part le français et d'autre part l'anglais. Il faut ajouter deux catégories résiduelles pour les personnes qui n'ont pu être classées à l'aide des renseignements fournis : le français et l'anglais et ni le français ni l'anglais.*

Il est important de noter que les données présentées dans le DVD-ROM sont des données d'échantillonnage, recueillies auprès des 20 % de la population qui doivent remplir le questionnaire détaillé du recensement. Ainsi, les données sont arrondies au 5 % le plus près et pour cette raison, il peut arriver qu'il y ait un léger écart entre les totaux présentés et les totaux que l'on obtiendrait en additionnant les nombres des différentes catégories. Étant donné l'ampleur de l'échantillon et l'ordre de grandeur des nombres, ces différences sont négligeables dans la plupart des cas.

Mobilité 5 ans auparavant

Le tableau 2 présente la population selon la mobilité 5 ans auparavant. La mobilité est définie ainsi par Statistique Canada : *Les personnes ayant déménagé d'une ville à une autre à l'intérieur du Canada, entre le 16 mai 2001 et le 16 mai 2006, sont des « migrants internes ». Les personnes venues de l'étranger pour habiter au Canada, entre le 16 mai 2001 et le 16 mai 2006, constituent les « migrants externes ». Les composantes de migration répartissent les « migrants » en trois catégories selon :*

- *qu'ils résidaient dans la même province, le 16 mai 2006, que celle où ils habitaient le 16 mai 2001 (migrants intraprovinciaux);*
- *qu'ils résidaient dans une province différente, le 16 mai 2006, de celle où ils habitaient le 16 mai 2001 (migrants interprovinciaux);*
- *qu'ils résidaient à l'extérieur du Canada, le 16 mai 2001, cinq ans avant le jour du recensement (migrants externes).*

Tableau 2 - Population selon la mobilité 5 ans auparavant

Géographie : Saskatchewan (47) 2010	Total	Anglais (PLOP)		Français (PLOP)	
		Nombre	En pourcentage de la population par PLOP	Nombre	En pourcentage de la population par PLOP
Population totale selon la mobilité 5 ans auparavant	896 615	879 630		14 890	
Personnes n'ayant pas déménagé	572 875	561 690	63,9 %	9 900	66,5 %
Personnes ayant déménagé	323 740	317 935	36,1 %	4 985	33,5 %
Non-migrants	180 195	177 595	20,2 %	2 365	15,9 %
Migrants	143 545	140 340	16,0 %	2 620	17,6 %
Migrants internes	131 415	128 895	14,7 %	2 385	16,0 %
Migrants infraprovinciaux	92 485	91 140	10,4 %	1 280	8,6 %
Migrants interprovinciaux	38 930	37 750	4,3 %	1 105	7,4 %
Migrants externes	12 130	11 445	1,3 %	240	1,6 %

Les faits saillants de ce tableau sont les suivants :

- Parmi les francophones, au cours des 5 dernières années, **240 personnes (1,6 %) sont arrivées d'un autre pays et 1 105 personnes (7,4 %) sont arrivées en Saskatchewan d'une autre province canadienne.**
- Parmi les personnes qui sont arrivées d'une autre province, il est probable qu'un certain nombre ait d'abord immigré dans une autre province, puis déménagé en Saskatchewan (immigration secondaire). Il n'est pas possible de connaître l'ampleur de l'immigration secondaire à partir des données disponibles publiquement de Statistique Canada.

Il est important de noter que les migrants externes ne sont pas tous des immigrants. Il peut s'agir aussi de Canadiennes et de Canadiens qui reviennent au Canada après un séjour à l'étranger.

Déjà, ce tableau permet de constater que la communauté francophone de la Saskatchewan doit prévoir que toute structure d'accueil pour immigrants devra aussi servir à accueillir des migrants interprovinciaux, même si les défis de ces derniers sont différents. Les nombres en jeu ne permettront pas de développer des structures parallèles pour migrants et immigrants.

Les tableaux 3, 4, 5 et 6 présentent les informations concernant les caractéristiques suivantes :

- Population selon la mobilité 5 ans auparavant, par groupes d'âge;
- Population des immigrants et des nouveaux immigrants, par groupes d'âge;
- Population des nouveaux immigrants, par groupes d'âge et par lieu de naissance;
- Population selon les groupes de minorités visibles.

Population selon la mobilité 5 ans auparavant, par groupes d'âge

Le tableau 3 présente la population selon la mobilité 5 ans auparavant, par groupes d'âge et le tableau 4 présente la population de nouveaux immigrants (2001-2006), par groupes d'âge. Quelques calculs simples permettent de déterminer qu'il y a eu environ 60 enfants immigrants d'âge scolaire qui ont déménagé en Saskatchewan entre 2001 et 2006, ce qui concorde avec les chiffres fournis par le Conseil des écoles francsaskoises. Le tableau 4 permet aussi de constater que 210 personnes ayant le français comme PLOP ont immigré d'un autre pays. Cela comprend tant l'immigration primaire que secondaire. On peut donc constater en comparant les tableaux 2 et 4 que 210 personnes parmi les 240 personnes migrantes externes sont de fait des immigrants. Ces tableaux permettent de valider les données rapportées par les organismes francophones.

Distribution des immigrants d'expression française par groupes d'âge

Le tableau 5 présente le nombre de nouveaux immigrants d'expression française (2001-2006) par groupes d'âge. Parmi les 210 immigrants, environ :

- 19 % sont âgés de 0 à 14 ans;
- 19 % sont âgés de 15 à 24 ans;
- 55 % sont âgés de 25 à 44 ans;
- 10 % sont âgés de 45 ans et plus;

(Nous rappelons que le total n'arrive pas à 100 % en raison de l'arrondissement des nombres.)

Ce même tableau permet de constater que les principales régions sources des nouveaux immigrants d'expression française sont l'Europe et l'Afrique, en plus de l'Amérique du Sud.

Population selon les groupes des minorités visibles

Le tableau 6 présente les données selon les groupes de minorités visibles. Parmi les francophones, on dénombre 620 membres d'une minorité visible, soit 4,1 % du total de la population francophone. Par contre, parmi les francophones de 0 à 14 ans, on dénombre 155 membres d'une minorité visible (14,5 %).

Tableau 3 - Population selon la mobilité 5 ans auparavant, par groupes d'âge

Géographie: Saskatchewan (47) 20010		TOTAL		Anglais (PLOP)		Français (PLOP)	
		Nombre	en % de la population du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge
Tous les groupes d'âge	Population totale	896 615		879 630		14 890	
	Migrants infraprovinciaux	92 485	10,3 %	91 140	10,4 %	1 280	8,6 %
	Migrants interprovinciaux	38 930	4,3 %	37 750	4,3 %	1 105	7,4 %
	Migrants externes	12 130	1,4 %	11 445	1,3 %	240	1,6 %
0 à 14 ans	Population totale	130 455		129 435		750	
	Migrants infraprovinciaux	13 885	10,6 %	13 820	10,7 %	65	8,7 %
	Migrants interprovinciaux	6 560	5,0 %	6 470	5,0 %	90	12,0 %
	Migrants externes	1 990	1,5 %	1 880	1,5 %	50	6,7 %
15 à 24 ans	Population totale	141 680		140 505		1 045	
	Migrants infraprovinciaux	22 680	16,0 %	22 575	16,1 %	100	9,6 %
	Migrants interprovinciaux	6 280	4,4 %	6 170	4,4 %	115	11,0 %
	Migrants externes	2 595	1,8 %	2 495	1,8 %	25	2,4 %
25 à 44 ans	Population totale	239 165		235 870		2 995	
	Migrants infraprovinciaux	31 935	13,4 %	31 630	13,4 %	300	10,0 %
	Migrants interprovinciaux	16 455	6,9 %	15 865	6,7 %	565	18,9 %
	Migrants externes	5 545	2,3 %	5 275	2,2 %	105	3,5 %
45 à 64 ans	Population totale	246 325		240 335		5 500	
	Migrants infraprovinciaux	16 205	6,6 %	15 705	6,5 %	470	8,5 %
	Migrants interprovinciaux	7 425	3,0 %	7 150	3,0 %	255	4,6 %
	Migrants externes	1 655	0,7 %	1 495	0,6 %	50	0,9 %
65 ans et plus	Population totale	138 985		133 480		4 600	
	Migrants infraprovinciaux	7 790	5,6 %	7 420	5,6 %	355	7,7 %
	Migrants interprovinciaux	2 210	1,6 %	2 095	1,6 %	90	2,0 %
	Migrants externes	335	0,2 %	300	0,2 %	10	0,2 %

Tableau 4 - Population des immigrants et des nouveaux immigrants, par groupes d'âge

Géographie: Saskatchewan (47) 20010		TOTAL		Anglais (PLOP)		Total français (PLOP)	
		Nombre	en % de la population du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge
Tous les groupes d'âge	Population totale	953 850		935 495		15 230	
	Immigrants	48 155	5,0 %	46 070	4,9 %	930	6,1 %
	Nouveaux immigrants	8 095	0,8 %	7 550	0,8 %	210	1,4 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants	16,8 %		16,4 %		22,6 %	
0 à 14 ans	Population totale	187 615		185 240		1 075	
	Immigrants	2 905	1,5 %	2 730	1,5 %	65	6,0 %
	Nouveaux immigrants	2 095	1,1 %	1 965	1,1 %	40	3,7 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants	72,1 %		72,0 %		61,5 %	
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique	25,9 %		26,0 %		19,0 %	
15 à 24 ans	Population totale	141 690		140 520		1 050	
	Immigrants	3 825	2,7 %	3 650	2,6 %	105	10,0 %
	Nouveaux immigrants	1 150	0,8 %	1 060	0,8 %	40	3,8 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants	30,1 %		29,0 %		38,1 %	
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique	14,2 %		14,0 %		19,0 %	
25 à 44 ans	Population totale	239 200		235 900		3 000	
	Immigrants	12 405	5,2 %	11 900	5,0 %	370	12,3 %
	Nouveaux immigrants	3 555	1,5 %	3 360	1,4 %	115	3,8 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants	28,7 %		28,2 %		31,1 %	
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique	43,9 %		44,5 %		54,8 %	

Géographie: Saskatchewan (47) 20010		TOTAL		Anglais (PLOP)		Total français (PLOP)	
		Nombre	en % de la population du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge
45 à 64 ans	Population totale	246 355		240 355		5 500	
	Immigrants	16 160	6,6 %	15 650	6,5 %	195	3,5 %
	Nouveaux immigrants	1 120	0,5 %	1 010	0,4 %	20	0,4 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants	6,9 %		6,5 %		10,3 %	
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique	13,8 %		13,4 %		9,5 %	
65 ans et plus	Population totale	138 990		133 480		4 605	
	Immigrants	12 860	9,3 %	12 145	9,1 %	190	4,1 %
	Nouveaux immigrants	180	0,1 %	155	0,1 %	0	0,0 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants	1,4 %		1,3 %		0,0 %	
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique	2,2 %		2,1 %		0,0 %	

Tableau 5 - Population des nouveaux immigrants, par groupes d'âge et par lieu de naissance

Géographie: Saskatchewan (47) 2010	Total des nouveaux immigrants francophones		0-14 ans		15-24 ans		25-44 ans		45-64 ans		65 ans et plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de nouveaux immigrants (2001-2006) et pourcentage du groupe d'âge sur le total	210		40	19,0 %	40	19,0 %	115	54,8 %	20	9,5 %	0	0,0 %
Lieu de naissance												
États-Unis d'Amérique	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	-
Amérique centrale	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	-
Antilles et Bermudes	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	10	8,7 %	0	0,0 %	0	-
Amérique du Sud	20	9,5 %	10	25,0 %	0	0,0 %	10	8,7 %	0	0,0 %	0	-
Europe	80	38,1 %	20	50,0 %	20	50,0 %	40	34,8 %	0	0,0 %	0	-
Afrique	75	35,7 %	20	50,0 %	15	37,5 %	40	34,8 %	20	100,0 %	0	-
Asie et Moyen- Orient	35	16,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	20	17,4 %	0	0,0 %	0	-
Océanie et autres	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	-

Tableau 6 - Population selon les groupes de minorités visibles

Géographie: Saskatchewan (47) 20010		TOTAL		Anglais (PLOP)		Total français (PLOP)	
		Nombre	en % de la population du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge
Tous les groupes d'âge	Population totale	953 850		935 495		15 230	
	Minorités visibles	33 895	3,6 %	32 015	3,4 %	620	4,1 %
0 à 14 ans	Population totale	187 615		185 235		1 070	
	Minorités visibles	7 900	4,2 %	7 450	4,0 %	155	14,5 %
15 à 24 ans	Population totale	141 690		140 520		1 050	
	Minorités visibles	6 135	4,3 %	5 970	4,2 %	95	9,0 %
25 à 44 ans	Population totale	239 200		235 900		3 005	
	Minorités visibles	10 350	4,3 %	9 950	4,2 %	235	7,8 %
45 à 64 ans	Population totale	246 355		240 355		5 505	
	Minorités visibles	7 300	3,0 %	6 865	2,9 %	125	2,3 %
65 ans et plus	Population totale	138 985		133 485		4 600	
	Minorités visibles	2 215	1,6 %	1 785	1,3 %	10	0,2 %

Lieux de résidence des immigrants d'expression française

Le tableau 7 montre que la ville de Saskatoon abrite 19,9 % de la population francophone de la Saskatchewan et accueille 38,2 % des immigrants francophones de la province. Les immigrants représentent 11,7 % de la population francophone de la ville.

Le tableau montre aussi que la ville de Regina abrite 17,6 % de la population francophone de la Saskatchewan et accueille 33,9 % des immigrants francophones de la province. Les immigrants représentent 11,8 % de la population francophone de la ville.

Les deux grandes villes de la province abritent donc 37,5 % de la population francophone de la province et 72,0 % de ses immigrants francophones (670 sur les 930 que compte la province).

Tableau 7 - Population francophone de la Saskatchewan et des villes de Saskatoon et de Regina, selon le statut d'immigrant et le lieu de naissance

Statut d'immigrant et lieu de naissance	Saskatchewan (47) 20010	Saskatoon (4711066) CY 00001		Regina (4706027) CY 00000	
	PLOP français	PLOP français	% de la province	PLOP français	% de la province
Population totale selon le statut d'immigrant et le lieu de naissance	15 230	3 030	19,9 %	2 675	17,6 %
Non-immigrants	14 220	2 625	18,5 %	2 340	16,5 %
Né dans la province de résidence	10 760	1 940	18,0 %	1 355	12,6 %
Né à l'extérieur de la province de résidence	3 465	685	19,8 %	975	28,1 %
Immigrants	930	355	38,2 %	315	33,9 %
Pourcentage d'immigrants sur population	6,1 %	11,7 %		11,8 %	
États-Unis d'Amérique	55	15	27,3 %	0	0,0 %
Amérique centrale	25	25	100,0 %	0	0,0 %
Antilles et Bermudes	40	10	25,0 %	0	0,0 %
Amérique du Sud	30	15	50,0 %	10	33,3 %
Europe	440	180	40,9 %	140	31,8 %
Afrique	230	70	30,4 %	105	45,7 %
Asie et Moyen-Orient	130	45	34,6 %	50	38,5 %
Océanie et autres	0	0		0	
Résidents non permanents	80	45	56,3 %	10	12,5 %

Le tableau 8 montre les 7 localités de la province qui comptent 15 immigrants francophones ou plus. On constate que **Saskatoon et Regina sont les deux seuls grands centres d'immigration francophone**, la troisième destination en importance (Moose Jaw) ne comptant que 30 immigrants francophones (3,2 % des immigrants francophones de la province).

Tableau 8 - Localités de la Saskatchewan comptant 15 immigrants francophones ou plus

Localité	Nombre d'immigrants ayant le français comme PLOP	% des immigrants ayant le français comme PLOP
Saskatchewan (47) 20010	930	
Saskatoon (4711066) CY 00001	355	38,2 %
Regina (4706027) CY 00000	315	33,9 %
Moose Jaw (4707039) CY 00000	30	3,2 %
Britannia No. 502 (4717028) RM 01000	20	2,2 %
Willow Bunch (4703028) T 01010	15	1,6 %
Gravelbourg (4703071) T 00000	15	1,6 %
North Battleford (4716029) CY 00000	15	1,6 %

Le tableau 9 montre les 8 localités de la province qui comptent des nouveaux immigrants francophones (2001-2006). On constate non seulement que Saskatoon et Regina sont les deux seuls grands centres d'immigration francophone, mais aussi que leur part de l'immigration francophone récente est encore plus grande, puisqu'elles comptent ensemble pour 83,3 % des nouveaux immigrants francophones (175 sur les 210 que compte la province). Les 6 autres localités abritant des nouveaux immigrants comptent chacune 10 nouveaux immigrants, pour un total de 60.

En raison de l'échantillonnage et des arrondissements, on observe un écart important entre le nombre de nouveaux immigrants francophones de la province (210) et le nombre total de nouveaux immigrants si l'on additionne les nombres dans chaque localité (235). Cela dit, la part de Saskatoon et Regina dans l'immigration francophone récente demeure très élevée si l'on utilise ce total ($175 / 235 = 74,5 \%$).

Tableau 9 - Localités de la Saskatchewan comptant de nouveaux immigrants francophones

Localité	Nombre de nouveaux immigrants ayant le français comme PLOP	% des nouveaux immigrants ayant le français comme PLOP
Saskatchewan (47) 20010	210	
Saskatoon (4711066) CY 00001	90	42,9 %
Regina (4706027) CY 00000	85	40,5 %
North Qu'Appelle No. 187 (4706048) RM 01010	10	4,8 %
Lumsden (4706056) T 00001	10	4,8 %
Swift Current (4708004) CY 00000	10	4,8 %
Vanscoy No. 345 (4712054) RM 00000	10	4,8 %
Tisdale (4714044) T 00010	10	4,8 %
Britannia No. 502 (4717028) RM 01000	10	4,8 %

3. Les quatre phases de l'immigration

Le plan stratégique présente les approches pour assurer une immigration d'expression française réussie en Saskatchewan selon quatre phases d'immigration :

- **Phase 1 : le recrutement des immigrants**

Cette phase concerne tout le travail de recrutement qui devra avoir lieu de concert avec les employeurs de la province, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral pour recruter les immigrants. Selon les circonstances des particuliers, cette phase peut s'échelonner sur une période variant de neuf mois à trois ans.

- **Phase 2 : l'accueil initial des immigrants**

Cette phase commence au moment de l'arrivée de l'immigrant et de sa famille en Saskatchewan et se prolonge sur une période variant de six à douze mois. Durant cette phase, il s'agit de recevoir les gens, d'assurer le logement initial et de donner les séances d'orientation et d'aiguillage qui permettent aux gens de bien connaître la province et de commencer leur processus d'intégration.

- **Phase 3 : l'intégration des immigrants**

Cette phase dure environ 5 ans. Le plan de la communauté francophone vise deux niveaux d'intégration. Les nouveaux arrivants d'expression française doivent d'abord s'intégrer à la communauté francophone. Ils doivent donc connaître les services en français disponibles et y accéder. Ils doivent aussi s'intégrer à la communauté anglophone de la Saskatchewan puisque bon nombre d'entre eux travailleront en anglais.

- **Phase 4 : l'enracinement des immigrants**

Un des grands enjeux de l'immigration en Saskatchewan est d'assurer l'enracinement permanent des immigrants. Par définition, un immigrant est une personne très mobile. Cette phase peut durer entre cinq et quinze ans. C'est durant cette période que l'immigrant développe tous les liens familiaux, sociaux, économiques et culturels qui font de lui une personne qui veut demeurer en Saskatchewan en permanence. L'enracinement à long terme est un défi important en immigration, particulièrement en Saskatchewan. Entre 1981 et 1995, le pourcentage d'immigrants vivant toujours dans la province de première destination était de 85 % pour l'ensemble du Canada, mais de 50 % en Saskatchewan, comparativement à 53 % dans l'Atlantique, 71 % au Québec, 90 % en Ontario, 68 % au Manitoba, 74 % en Alberta et 79 % en Colombie-Britannique.

(Source : *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* - septembre 2006.)

4. Analyse des cibles annuelles

Tout plan d'immigration réussi établit d'abord des cibles précises. Le gouvernement de la Saskatchewan n'établit pas des cibles linguistiques concernant les immigrants. Les cibles de la province sont établies en fonction des besoins des employeurs. Par contre, un des buts de l'immigration d'expression française à l'extérieur du Québec est de maintenir le poids démographique proportionnel des communautés francophones. La communauté francophone doit donc se donner une cible précise à cet égard. Pour assurer la réussite de son plan d'immigration, la cible établie par la communauté et les approches qu'elle veut mettre en œuvre doivent être pleinement intégrées aux stratégies du gouvernement provincial d'une part et à celles du gouvernement fédéral d'autre part.

Pour déterminer une cible d'immigrants d'expression française, il est nécessaire de faire deux calculs. Il faut d'abord connaître le poids démographique proportionnel de la communauté francophone de la province et s'assurer que la proportion d'immigrants d'expression française corresponde à ce poids démographique. Il faut aussi connaître le déficit démographique de la communauté francophone causé par l'assimilation et s'assurer que le nombre d'immigrants d'expression française puisse être augmenté pour combler ce déficit démographique.

Le poids démographique des Fransaskois est de 2 % de la population totale de la Saskatchewan (note : il s'agit ici de trois catégories de *Langue maternelle*, soit le français, le français et l'anglais, le français et une autre langue non officielle) :

- en 2006 : $17\,575 / 953\,850 = 2 \%$
- en 2001 : $19\,040 / 978\,935 = 2 \%$

Pour maintenir le poids démographique de la communauté francophone, le plan doit prévoir que 2 % de tous les immigrants en Saskatchewan soient d'expression française.

En 2007, la Saskatchewan a reçu 3 512 nouveaux immigrants, dont 90 % par l'entremise du programme PCIS (le programme de candidats de la province). Pour maintenir le poids démographique francophone, il y aurait eu 70 immigrants d'expression française.

La Saskatchewan représente 3 % de la population canadienne (953 845 / 31 241 030) en 2006. Chaque année, le Canada reçoit environ 250 000 nouveaux arrivants (toutes catégories). La cible pour l'année 2009 est entre 240 000 et 265 000. La cible est fixée annuellement par le Parlement. Pour préserver son poids démographique, la province devra recruter 7 500 nouveaux immigrants chaque année. Ce nombre correspond à l'arrivée d'environ 20 000 personnes chaque année en tenant compte des personnes à charge et des familles.

Lorsque cette cible sera atteinte, il faudra prévoir **400** immigrants d'expression française pour maintenir le poids démographique francophone parmi les nouveaux arrivants.

Le tableau 10 présente la perte démographique de la communauté francosaskoise due à l'assimilation (Source : Recensement 2001). L'immigration d'expression française vise à combler, en partie, cette perte. Il faudra mettre en œuvre une bonne stratégie d'enracinement dans la communauté francosaskoise, menée en parallèle avec la stratégie d'enracinement en Saskatchewan, pour favoriser le maintien du français chez les immigrants.

1. Constats tirés du tableau :

- Si chaque parent francophone transmettait le français à la prochaine génération pour maintenir le poids démographique de la communauté, il y aurait 2 827 enfants francophones de 0 à 17 ans de plus qu'aujourd'hui (320 + 50 % de 2 275 + 50 % de 2 720). En termes concrets, cela représente une perte de 166 personnes par année sur 17 ans, ou 14 personnes par mois.
 - Exemple de la diminution du poids démographique : les jeunes francophones de 0 à 4 ans (275) représentent 0,48 % de leur cohorte (57 135). Les francophones de 65 à 69 ans (1 265) représentent 3 % de leur cohorte (36 780). La cohorte francophone de 0 à 4 ans est donc 6 fois moins nombreuse, proportionnellement, que la cohorte des 65 à 69 ans.
 - En supposant des cohortes de nombre égal et en supposant que tous les enfants aient fréquenté l'école française, sans assimilation, il y aurait environ 2 328 élèves de plus dans le Conseil des écoles francosaskoises aujourd'hui ((2 827 / 17)*14 cohortes, soit PM à la 12^e). Il y en avait 1 131 (PM à 12^e) en 2007-2008. Avec les mêmes suppositions, l'effectif total serait de l'ordre de 3 459 élèves.
2. Pour maintenir le poids démographique, il faut prévoir autant d'immigrants d'expression française que de francophones qui ne parlent plus le français. Donc, il s'agit du même nombre, soit 166 par année.
3. La cible annuelle totale d'immigration d'expression française en Saskatchewan devrait être de 566 personnes (400 + 166). Cela représentera 3 % du total de l'immigration annuelle en Saskatchewan, lorsque la province aura atteint sa cible de 20 000 personnes.

Note : ce tableau comprend les enfants pour lesquels les parents déclarent soit le français, soit le français et l'anglais ou encore le français et une autre langue non officielle comme langues maternelles.

Tableau 10 - Transmission du français d'une génération à l'autre - Saskatchewan - 2001 et 2006

ENFANTS 0 -17 ANS - TRANSMISSION DU FRANÇAIS SELON LA LANGUE MATERNELLE DES PARENTS (2001)									
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
PROVINCE SK	LANGUE MATERNELLE DE L'ENFANT	MÈRE ET PÈRE LM FRANÇAISE	% LMF et LMA PAR CATÉGORIE	MÈRE LM FRANÇAISE ET PÈRE LM ANGLAISE	% LMF et LMA PAR CATÉGORIE	MÈRE LM ANGLAISE ET PÈRE LM FRANÇAISE	% LMF et LMA PAR CATÉGORIE	TOTAL	%
	FRANÇAIS	915	74 %	295	11 %	80	3 %	1 290	19 %
	ANGLAIS	320	26 %	2 275	89 %	2 740	97 %	5 335	81 %
TOTAL ET % DE LA CATÉGORIE SUR LE TOTAL D'ENFANTS		1 235	19 %	2 570	39 %	2 820	43 %	6 625	100 %
% 2 PARENTS LMF ET ENFANTS LMF		14 %							

Le tableau 11 est tiré des données du recensement 2006. Il sert, entre autres, à démontrer les incidences des données du tableau précédent.

On peut voir qu'en 2006, il y avait 1 820 enfants âgés de 0 à 19 ans dont le français et le français et l'anglais étaient les langues maternelles. Cela représente 10 % du total de la population francophone, contre 28 % pour la population dans son ensemble pour les mêmes groupes d'âge. Deux raisons peuvent expliquer cet écart – soit que les francophones ont un taux de natalité qui se chiffre à environ 1/3 de celui de la majorité, soit que les parents qui ont le français comme langue maternelle déclarent que l'anglais est la langue maternelle de leurs enfants. Nous ne connaissons pas d'étude démographique qui indique que les francophones en Saskatchewan ont un taux de natalité inférieur à celui de la population anglophone en général. Il est plutôt raisonnable de conclure que la communauté fransaskoise a une génération perdue en raison de l'assimilation. Toutes choses étant égales, il est raisonnable d'estimer que sans assimilation, la population francophone âgée de 0 à 19 ans se situerait aux environs de 5 000 personnes plutôt qu'aux environs de 1 800 personnes. Cette analyse est présentée pour illustrer l'impact de l'assimilation et non pour donner un chiffre exact sur les conséquences de l'assimilation. On sait par exemple que la proportion des enfants âgés de 0 à 19 ans dans la population totale est élevée en raison du haut taux de natalité des Premières nations, entre autres. En tenant compte de cette réalité, on peut conclure que sans assimilation, le nombre de jeunes francophones serait plus élevé que 1 800, mais inférieur à 5 000.

Tableau 11 - Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge

Géographie: Saskatchewan (47) 20010 -	Langue maternelle							
	Total	%	Anglais	%	Français	Anglais et français	Total français	%
2006								
Population totale selon les groupes d'âge	953 850		817 810		16 300	1 275	17 575	
0 à 4 ans	57 140		51 780		280	100	380	
5 à 9 ans	61 480		56 220		250	110	360	
10 à 14 ans	69 000		63 215		415	60	475	
15 à 19 ans	74 925		68 420		510	95	605	
	262 545	28 %	239 635	29 %	1 455	365	1 820	10 %

Ces deux tableaux confirment que le plan stratégique doit être inscrit dans une stratégie de rattrapage démographique de la communauté francophone en Saskatchewan.

Le tableau 12 et le tableau 13 permettent de constater que les efforts déployés par la communauté fransaskoise depuis les 30 dernières années portent fruit. Parmi les francophones, 7 545 personnes (49,6 %) parlent le français au moins régulièrement à la maison et 7 680 personnes (50,4 %) ne parlent pas le français régulièrement à la maison. Parmi les francophones de 0 à 14 ans, 955 enfants (89,3 %) parlent le français au moins régulièrement à la maison et 115 enfants (10,7 %) ne parlent pas le français régulièrement à la maison.

Tableau 12 - Population selon la langue parlée à la maison

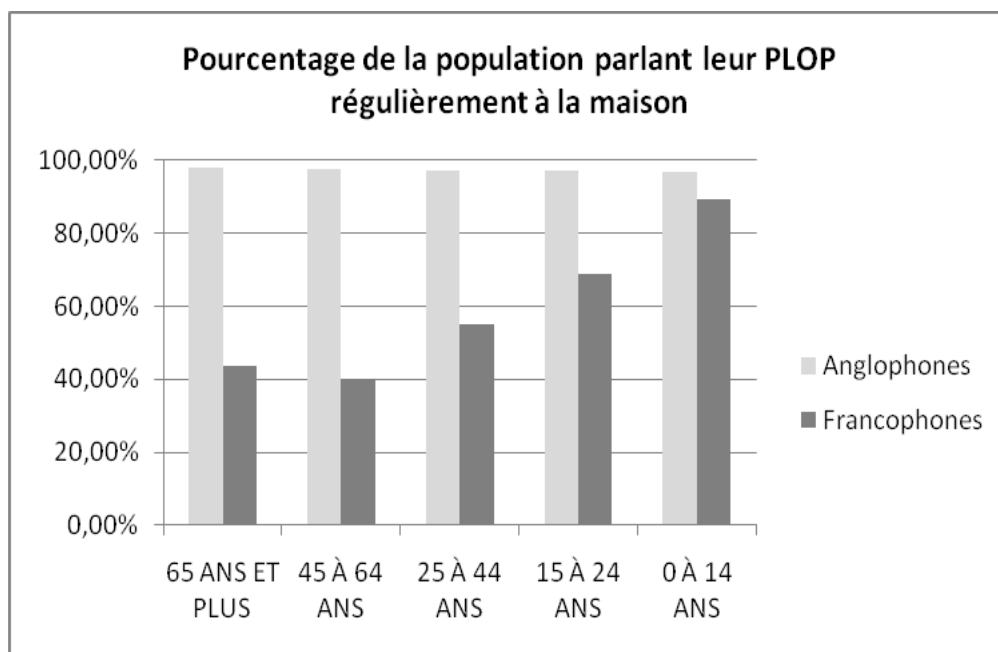
Géographie : Saskatchewan (47) 2010	Total	Anglais (PLOP)		Français (PLOP)	
		Nombre	En pourcentage des anglophones	Nombre	En pourcentage des francophones
Population totale selon la langue parlée le plus souvent à la maison	953 845	935 495		15 225	
Anglais	897 130	886 910	94,8 %	10 215	67,1 %
Français	3 860	160	0,0 %	3 700	24,3 %
Langues non officielles	46 605	42 860	4,6 %	615	4,0 %
Anglais et français	855	205	0,0 %	660	4,3 %
Anglais et langue non officielle	5 335	5 335	0,6 %	0	0,0 %
Français et langue non officielle	55	25	0,0 %	25	0,2 %
Anglais, français et langue non officielle	10	0	0,0 %	10	0,1 %
Population totale selon la langue parlée de façon régulière à la maison	953 850	935 495		15 230	
Anglais	21 030	18 550	2,0 %	2 275	14,9 %
Français	7 010	3 965	0,4 %	3 040	20,0 %
Langues non officielles	26 325	26 140	2,8 %	105	0,7 %
Anglais et français	115	40	0,0 %	75	0,5 %
Anglais et langue non officielle	85	50	0,0 %	35	0,2 %
Français et langue non officielle	820	790	0,1 %	35	0,2 %
Anglais, français et langue non officielle	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des francophones (PLOP) parlant français au moins régulièrement à la maison				7 545	49,6 %
Total des anglophones (PLOP) parlant anglais au moins régulièrement à la maison		911 090	97,4 %		
Total des francophones (PLOP) ne parlant pas le français régulièrement à la maison				7 680	50,4 %
Total des anglophones (PLOP) ne parlant pas l'anglais régulièrement à la maison		24 405	2,6 %		
Total des membres du groupe linguistique <u>parlant</u> leur PLOP régulièrement à la maison		911 090	97,4 %	7 545	49,6 %
Total des membres du groupe linguistique <u>ne parlant pas</u> leur PLOP régulièrement à la maison		24 405	2,6 %	7 680	50,4 %

Tableau 13 - Langue parlée au moins régulièrement à la maison et PLOP, par catégories d'âge

Géographie : Saskatchewan (47) 20010	PLOP PARLÉE À LA MAISON AU MOINS RÉGULIÈREMENT	Anglais (PLOP)		Français (PLOP)	
		Nombre	En pourcentage des anglophones	Nombre	En pourcentage des francophones
TOUS LES GROUPES D'ÂGE	OUI	911 090	97,4 %	7 545	49,6 %
	NON	24 405	2,6 %	7 680	50,4 %
0 À 14 ANS	OUI	179 365	96,8 %	955	89,3 %
	NON	5 870	3,2 %	115	10,7 %
15 À 24 ANS	OUI	136 695	97,3 %	725	69,0 %
	NON	3 825	2,7 %	325	31,0 %
25 À 44 ANS	OUI	229 245	97,2 %	1 655	55,2 %
	NON	6 655	2,8 %	1 345	44,8 %
45 À 64 ANS	OUI	235 095	97,8 %	2 205	40,1 %
	NON	5 260	2,2 %	3 300	59,9 %
65 ANS ET PLUS	OUI	130 685	97,9 %	2 015	43,8 %
	NON	2 800	2,1 %	2 585	56,2 %

Le graphique suivant illustre ces mêmes données pour chaque groupe d'âge et pour chaque groupe linguistique. **On peut y observer la progression de l'usage du français à la maison par les personnes ayant le français comme PLOP. Plus les personnes sont jeunes, plus elles ont tendance à parler au moins régulièrement le français à la maison.** Nous pensons que cela résulte des efforts conscients faits par les institutions francophones (écoles, organismes communautaires) au cours des dernières décennies.

Nous avons effectué les mêmes analyses pour les provinces de l'Alberta, du Manitoba et pour la ville d'Ottawa. En comparaison, les enfants francophones de 0 à 14 ans parlent le français au moins régulièrement à la maison dans une proportion de 74,5 % en Alberta, de 89,6 % au Manitoba et de 85,9 % à Ottawa. Le taux d'utilisation du français au moins régulièrement à la maison chez les jeunes en Saskatchewan dépasse le taux de l'Alberta et de la ville d'Ottawa et se compare à celui du Manitoba. Selon nous, ce phénomène est une preuve éloquent de l'impact cumulatif des efforts déployés par la communauté elle-même et des investissements du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.



5. Les cibles annuelles et les incidences 2010-2030 : immigration primaire

Les pages suivantes présentent une analyse concernant les cibles annuelles d'immigrants d'expression française. Nous rappelons que la communauté francophone a accueilli environ 30 nouveaux immigrants d'expression française chaque année durant les cinq dernières années.

Ces cibles, présentées au tableau 14, sont constituées uniquement de l'immigration primaire, soit les gens dont la Saskatchewan est la province de destination. En raison de la mobilité interprovinciale, il n'est pas possible de prévoir des cibles pour l'immigration secondaire.

Les hypothèses des cibles du tableau 14 sont les suivantes :

1. La province atteindra et maintiendra la cible de 20 000 immigrants (toutes catégories) par année pour les 20 prochaines années¹. Il est important de bien saisir les fondements du plan provincial en immigration qui est axé sur la main-d'œuvre. Les cibles de ce plan dépendront évidemment de la situation économique, puisque la stratégie provinciale est fondée sur le PCIS. Ce sont les employeurs qui déterminent les besoins dans le cadre de ce programme. Les recherches démontrent que l'immigration représentera un très haut pourcentage de la croissance du marché du travail dans la province. Il est important aussi de comprendre que ce chiffre de 20 000 personnes comprend les personnes immigrantes et leurs familles.

¹ La Province a dévoilé sa stratégie d'immigration le 19 juin 2009. Voir : <http://www.gov.sk.ca/news?newsId=cff28780-f5c1-4fd5-ab91-c848d027efa8>

2. Un partenariat efficace est établi entre le gouvernement fédéral et la communauté francophone de la Saskatchewan en matière d'immigration d'expression française et de recrutement de travailleurs. Le recrutement de travailleurs se fait aussi ailleurs au Canada et non seulement à l'étranger. Il faut comprendre alors que les services d'accueil et d'établissement pour les nouveaux arrivants menés par le RPI pourront servir aussi les migrants (nouveaux arrivants d'autres provinces) et les immigrants (nouveaux arrivants d'autres pays). Il n'est pas possible de planifier le nombre de migrants interprovinciaux. Le tableau 2 montrait que le nombre de migrants interprovinciaux est plus élevé que le nombre de migrants de l'extérieur du Canada.
3. Le nombre d'emplois pour immigrants francophones est fondé sur l'hypothèse que 30 % de tous les nouveaux arrivants sont des travailleurs. Il est estimé que 70 % du total est constitué des enfants et des personnes à charge.
4. Les réfugiés francophones représenteront 60 % du total des immigrants francophones entre 2010 et 2014, 50 % du total entre 2015 et 2019, 40 % du total entre 2020 et 2024 et 30 % du total par la suite. Le RPI a longuement discuté de cette cible. Il y a un large consensus à cet égard. Il est clair pour toutes et tous qu'un plan stratégique ne peut pas être fondé uniquement sur la situation des réfugiés dans le monde, puisque cela dépend de la situation politique dans les divers pays. Par contre, si le passé est présage de l'avenir, il est possible de prévoir que de nombreuses personnes vivant dans certains pays d'expression française demanderont le statut de réfugié au cours des prochaines années. Le choix d'augmenter le nombre de réfugiés d'expression française représente des défis en termes d'accueil et d'intégration, mais ce choix comporte aussi des avantages stratégiques, dont le suivant : jusqu'à ce que le plan soit pleinement déployé, il sera plus facile d'identifier des réfugiés d'expression française pouvant s'établir en Saskatchewan (puisque le choix des réfugiés se fait par le gouvernement fédéral) que de recruter des immigrants économiques d'expression française. De plus, l'augmentation du nombre de réfugiés d'expression française permettra à la communauté d'établir rapidement une capacité d'accueil qui servira aussi aux immigrants économiques et à l'immigration secondaire, telle que définie plus haut. Dans cette optique, l'accueil et l'établissement des réfugiés d'expression française en Saskatchewan représentent un avantage stratégique que la communauté francophone veut exploiter à fond.
5. La moitié des nouveaux arrivants sont des enfants d'âge scolaire (M à 12).
6. Les besoins en services d'accueil initial (*settlement*) varient selon la catégorie d'immigrants. Il est généralement reconnu que l'établissement des réfugiés exige plus de ressources et d'appui que l'établissement des immigrants économiques.

Selon ces hypothèses, l'impact au cours des 20 prochaines années est le suivant :

- 378 000 nouveaux arrivants en Saskatchewan, toutes catégories;
- 11 750 nouveaux arrivants d'expression française, dont :
 - 6 940 nouveaux arrivants économiques (60 % du total);
 - 4 810 nouveaux arrivants réfugiés (40 % du total);
- 3 878 nouveaux emplois ou nouvelles entreprises pour ces francophones;
- 5 875 nouveaux étudiants francophones M à 12.

Tableau 14 - Cibles annuelles - immigration d'expression française en Saskatchewan - 2010 2030

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Nombre d'immigrants en Saskatchewan - toutes catégories	8 000	10 000	12 000	14 000	16 000	18 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	378 000
Nombre d'immigrants francophones - toutes catégories	100	100	150	200	200	250	250	300	300	300	700	700	800	800	800	900	900	1000	1000	1000	1000	1000	11 750
Immigrants économiques	40	40	60	80	80	125	125	150	150	150	420	420	480	480	480	630	630	500	500	700	700	700	6 940
Réfugiés	60	60	90	120	120	125	125	150	150	150	280	280	320	320	320	270	270	500	500	300	300	300	4 810
Nombre d'emplois nécessaires	33	33	50	66	66	83	83	99	99	99	231	231	264	264	264	297	297	330	330	330	330	330	3 878
Nombre d'étudiants francophones (M-12)	50	50	75	100	100	125	125	150	150	150	350	350	400	400	400	450	450	500	500	500	500	500	5 875
Pourcentage réfugiés / immigration économique	60	60	60	60	60	50	50	50	50	50	40	40	40	40	40	30	30	30	30	30	30	30	

6. Les cibles annuelles et les incidences 2010-2015

Le tableau suivant présente les prévisions pour les six prochaines années.

Tableau 15 - Immigration d'expression française, cibles annuelles - 2010 à 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre d'immigrants en Saskatchewan - toutes catégories	8 000	10 000	12 000	14 000	16 000	18 000	78 000
Nombre d'immigrants francophones - toutes catégories	100	100	150	200	200	250	1000
Nombre d'emplois nécessaires	33	33	50	66	66	83	330
Nombre d'étudiants francophones (M-12)	50	50	75	100	100	125	500
Immigrants économiques	40	40	60	80	80	125	425
Réfugiés	60	60	90	120	120	125	575

Selon ce plan :

- La communauté francophone accueillerait 1 000 immigrants d'expression française entre 2010 et 2015. Elle en a accueilli environ 200 entre 2003 et 2008. Il s'agit d'augmenter le nombre actuel par un facteur de 5 environ.
- Il faudra prévoir l'insertion de quelque 330 personnes sur le marché de travail (emploi ou entreprises).
- Il faudra prévoir 500 nouveaux étudiants francophones, surtout à Regina et Saskatoon.
- Il faudra prévoir l'accueil de quelque 425 immigrants économiques et 575 réfugiés.

Il faut noter que l'immigration francophone ne représente que 1,3 % du total prévu au cours des années 2010-2015. Le plan prévoit que les immigrants d'expression française représentent 3 % de l'immigration totale sur 20 ans. Le plan prévoit donc une augmentation du poids proportionnel des immigrants d'expression française au cours des années 2015 à 2030 pour se situer à 5 % du total à compter de l'année 2027.

L'année 2009-2010 est prévue comme une année de transition. L'objectif visé durant cette année est de continuer à renforcer la capacité d'accueil de la communauté francophone, tout en accueillant quelque 80 immigrants d'expression française durant l'année, en plus des personnes de l'immigration secondaire.

7. Les axes stratégiques

L'immigration d'expression française en Saskatchewan est une initiative de l'ensemble de la communauté. Les activités en immigration s'insèrent dans le Plan de développement global de la communauté francophone. Les grandes orientations dans le domaine de l'immigration sont fixées par l'Assemblée communautaire francophone (ACF), qui est le porte-parole de la communauté.

Les défis liés à l'immigration d'expression française sont nombreux. On n'a qu'à penser aux défis à relever pour aider quelque 330 personnes à trouver un emploi ou à créer leur propre emploi à titre d'entrepreneur au cours des cinq prochaines années, ou encore pour assurer l'intégration de quelque 500 élèves dans les écoles du CÉF. Ces activités exigeront des efforts de nombreux partenaires de la communauté francophone et de la communauté majoritaire.

Le succès du plan stratégique dépendra en grande partie de la collaboration qui sera établie entre tous les organismes francophones de la province. Il sera essentiel de maximiser l'utilisation des ressources et d'éviter les doublons.

7.1. Renforcer la gouvernance de l'initiative

Cet axe stratégique vise à assurer la cohérence dans la gouvernance de l'initiative et l'efficacité dans la prise de décisions communautaires. Les instances de l'ACF, dont son assemblée générale annuelle, entérinent les grandes orientations du dossier proposées par le Regroupement provincial en immigration (RPI). Le RPI assure la mise en œuvre opérationnelle des activités qui devront se réaliser pour atteindre les cibles visées.

Le RPI est déjà constitué et il regroupe les organismes suivants de la communauté :

- Association jeunesse francophone (AJF)
- Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS)
- Association des parents francophones (APF)
- Conseil culturel francophone (CCF)
- Conseil de la coopération de la Saskatchewan (CCS)
- Conseil des écoles francophones (CÉF)
- Fédération des aînés francophones (FAF)
- Fédération provinciale des Francophones (FPF)
- Service francophone de formation aux adultes (SEFFA)
- Institut français (IF)
- Assemblée communautaire francophone (ACF)
- Réseau santé en français de la Saskatchewan (RSFS)

Le RPI a pour mandat d'assurer des services et des ressources afin de favoriser l'immigration au sein des communautés francsaskoises.

Selon le mandat adopté en décembre 2008, chaque organisme ou institution membre du RPI a la responsabilité de mettre son expertise à la disposition des communautés francsaskoises impliquées dans le domaine de l'immigration. Pour ce faire, l'organisme ou institution s'engage à désigner une ressource au sein de ce dernier qui aura pour tâche d'appuyer les communautés francsaskoises dans leurs démarches en immigration touchant son champ d'expertise (en exemple, quelqu'un du Réseau santé en français de la Saskatchewan pour les questions touchant le domaine de la santé). Dans le but d'éviter les dédoublements et d'assurer un climat de collaboration entre les membres du réseau, ils s'engagent à respecter l'expertise des uns et des autres dans l'accomplissement de leurs obligations.

Le plus grand défi à relever dans la mise en œuvre de ce plan stratégique sera d'éviter la dispersion des efforts des différents organismes. Ce risque est élevé en raison des politiques des gouvernements qui accordent souvent un financement projet par projet à des activités communautaires. Les gouvernements ne peuvent pas interdire à des groupes de soumettre des demandes, sauf dans les cas où les modalités de programmes précisent des groupes cibles. Il revient donc aux groupes communautaires francophones de s'imposer une discipline collective pour assurer une bonne coordination de leurs activités. Beaucoup d'organismes seront interpellés dans la mise en œuvre des projets, mais il est essentiel que la coordination globale de l'initiative se fasse dans un seul lieu pour atténuer le risque de morcellement des efforts.

Une gouvernance bien articulée facilitera grandement la mise en œuvre de cette stratégie. Le plan stratégique propose de formaliser davantage le rôle du RPI. Il devra devenir le lieu privilégié où devront se réaliser les tâches suivantes :

1. les échanges d'informations entre tous les organismes de la francophonie qui œuvrent en immigration;
2. la coordination des activités dans le domaine de l'immigration d'expression française en Saskatchewan;
3. la désignation d'interlocuteurs de la communauté auprès d'organismes anglophones qui œuvrent en immigration;
4. l'analyse de tous les projets liés à l'immigration d'expression française soumis par des organismes francophones à différents bailleurs de fonds dans le but d'assurer une concordance dans les approches et d'éviter les dédoublements;
5. la préparation d'un rapport annuel remis à la communauté francophone en Saskatchewan présentant les progrès accomplis et les actions prévues pour l'année subséquente;
6. l'encadrement des évaluations quinquennales.

Les décisions du RPI sont prises par consensus. Le RPI devra se donner la formation et les moyens pour s'assurer qu'il fonctionne efficacement par consensus.

L'ACF est le gestionnaire du RPI.

7.2. Développer et mettre en œuvre un plan de communication

Cet axe stratégique vise à assurer que la communauté fransaskoise, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral comprennent le bien-fondé de l'immigration d'expression française en Saskatchewan.

Le plan de communication sera constitué de trois volets :

- un volet ciblant la communauté fransaskoise;
- un volet ciblant le gouvernement provincial;
- un volet ciblant le gouvernement fédéral.

Communications ciblant la communauté fransaskoise

Ce volet devra servir à préparer le terrain dans les communautés fransaskoises en expliquant pourquoi les organismes s'investissent dans l'immigration d'expression française et en expliquant le raisonnement derrière les choix stratégiques. L'immigration va transformer la communauté fransaskoise à bien des points de vue. Cela débutera dans les villes d'abord, mais atteindra éventuellement les régions rurales. Les organismes francophones devront être à l'écoute des communautés fransaskoises et devront répondre tant à leurs aspirations qu'à leurs préoccupations en matière d'immigration durant les vingt prochaines années. Cela exigera une communication soutenue. Le plan de communication communautaire devra aborder différents enjeux, notamment les suivants :

- Les Fransaskois devront développer une zone de confort en termes linguistiques, puisqu'ils sont nombreux à sentir que la qualité de leur français peut paraître inférieure à celle des immigrants en raison d'un manque de pratique.
- L'immigration est un phénomène surtout urbain; l'immigration augmentera la population francophone à Regina et à Saskatoon. L'immigration en milieu rural nécessitera des stratégies et des approches différentes que celles déployées dans les villes. Le plan de communication devra aider les diverses communautés à mieux comprendre comment les enjeux de l'immigration les affecteront différemment.
- Le discours de l'homogénéité de la communauté fransaskoise n'interpelle pas les immigrants. Un nombre important d'immigrants d'expression française changera la dynamique de la communauté fransaskoise. Il sera probablement nécessaire de revoir le discours officiel qui encadre le développement communautaire francophone en Saskatchewan.

Le RPI devra développer une approche auprès du gouvernement provincial et une approche auprès du gouvernement fédéral. Deux argumentaires distincts mais complémentaires devront être développés.

Communications ciblant le gouvernement provincial

La stratégie du gouvernement de la Saskatchewan en matière d'immigration vise à combler la demande en main-d'œuvre. Le plan provincial se réalise par l'entremise du Programme des candidats immigrants de la Saskatchewan (PCIS). Le sigle anglais est le SINP. Il est axé sur les besoins des employeurs. Les communications ciblant la province doivent donc faire valoir davantage le volet économique du plan stratégique et les avantages stratégiques offerts par la communauté francophone.

Communications ciblant le gouvernement fédéral

Pour leur part, les institutions fédérales doivent mettre en œuvre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement de la communauté francophone en Saskatchewan afin de respecter leurs obligations sous l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Nous avons vu dans l'analyse démographique que la vitalité de la communauté francophone en Saskatchewan a été sérieusement affectée par les politiques assimilatrices du 20^e siècle. Le plan d'action nationale en immigration francophone en milieu minoritaire a été adopté par le gouvernement fédéral pour renforcer les assises démographiques, linguistiques et culturelles des communautés. Les communications ciblant le gouvernement fédéral doivent donc faire valoir ces dimensions du plan stratégique. En particulier, ces communications doivent faire valoir l'urgence du rattrapage qui est nécessaire en Saskatchewan.

Dans son plan de communication avec les deux niveaux de gouvernement, le RPI devra faire valoir des clauses de l'Accord Canada-Saskatchewan sur l'immigration qui peuvent avoir un impact majeur sur ce plan. L'Accord Canada a été signé à l'origine en 1998 et renouvelé et bonifié le 7 mai 2005.² Entre autres, le RPI devra mettre l'accent sur les clauses suivantes dans ses discussions :

Préambule 0.10 : QUE la Saskatchewan reconnaît l'objectif de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires du pays et qu'elle souhaite, comme le Canada, favoriser l'épanouissement des minorités francophones établies dans la province.

Préambule 0.16 (h) : ET QUE le Canada et la Saskatchewan souhaitent tous deux (h) favoriser l'épanouissement des collectivités de langues officielles minoritaires de la Saskatchewan.

But, objectifs et définitions : 1.2 (b) : Les objectifs de l'Accord sont les suivants : (b) établir des processus pour que le Canada et la Saskatchewan puissent se consulter et collaborer en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mécanismes destinés à influencer l'ampleur et la composition du mouvement d'immigration en Saskatchewan et au Canada, notamment en ce qui touche les immigrants sélectionnés en vue d'appuyer le développement des collectivités de langues officielles minoritaires en Saskatchewan.

² Voir : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/sask/sask-accord-2005.asp>.

Immigration, planification et programmes : 2.4 *La Saskatchewan établit son plan à la lumière des facteurs qui contribuent à la croissance sociale, économique et démographique de la province, entre autres les ressources disponibles, l'équilibre de la croissance, l'incidence des diverses catégories d'immigrants devant s'installer dans la province, la capacité d'absorption et le développement régional, y compris le développement des collectivités de langues officielles minoritaires.*

Annexe A – Candidats de la province

1.3 : *Les deux parties reconnaissent l'importance de favoriser le développement de la communauté francophone de la Saskatchewan.*

3.1 : *L'entente vise à accroître les avantages économiques de l'immigration en Saskatchewan, selon les priorités économiques et la situation du marché du travail, en fournissant à la Saskatchewan un mécanisme lui permettant d'admettre sur son territoire les candidats qu'elle aura désignés, et ce, en tenant compte de l'importance d'encourager le développement de la communauté francophone en Saskatchewan.*

6.1 e : *Conformément aux objectifs de la présente entente, la Saskatchewan entreprend des mesures actives de recrutement visant à mettre en œuvre sa stratégie d'immigration, notamment : (...) (e) consulter les représentants de la communauté francophone de la Saskatchewan.*

7.3. Favoriser le recrutement d'immigrants d'expression française en Saskatchewan

Cet axe stratégique vise à mettre en œuvre un recrutement proactif d'immigrants d'expression française en Saskatchewan. Les immigrants exercent leurs choix de province de résidence. La communauté francophone de la Saskatchewan est donc en concurrence avec les autres régions du Canada pour attirer des immigrants d'expression française.

Cette stratégie comporte deux volets.

Le premier volet est le recrutement par l'entremise du PCIS. Ce volet prévoit une participation active des francophones au recrutement d'immigrants d'expression française qui peuvent se qualifier en vertu du PCIS. Il y a peu d'emplois francophones en Saskatchewan. Il faudra donc prévoir le recrutement d'immigrants qui parlent le français et l'anglais, entre autres langues.

La stratégie de recrutement ne peut pas passer uniquement par le PCIS, puisque le français n'est pas une langue officielle sur le plan provincial, à ce jour. Le contexte provincial ne se prête pas à une stratégie qui demanderait au gouvernement de la province d'augmenter l'immigration d'expression française, puisque le PCIS recrute des employés sur la base de leur capacité de travailler et non sur une base linguistique. L'Accord Canada-Saskatchewan en immigration n'est pas exclusive au PCIS. Le gouvernement fédéral a une responsabilité fiduciaire face à l'épanouissement de la communauté francophone de la Saskatchewan sous l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Dans les catégories d'immigrants qu'il influence, incluant les réfugiés, le gouvernement fédéral devra développer des mesures positives qui ne sont pas fondées sur le prorata des populations pour assurer une immigration d'expression française réussie dans la province.

Le second volet concerne donc le recrutement par l'entremise du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral ne fait pas de recrutement actif d'immigrants. Il y a déjà une longue liste d'attente de gens voulant s'établir au Canada. Par contre, le gouvernement fédéral informe les candidats potentiels des opportunités offertes au Canada. Le plan prévoit que le RPI collabore avec le gouvernement fédéral pour faire connaître les opportunités qui se présentent en Saskatchewan aux immigrants potentiels d'expression française.

À un autre niveau, le gouvernement fédéral est responsable de l'établissement des réfugiés parrainés par le Canada. Annuellement, le Canada accepte annuellement quelque 20 000 personnes réfugiées. À titre d'exemple, le Canada a accepté 21 860 réfugiés en 2008³. De ce nombre, 7 295 étaient parrainés par le gouvernement fédéral et 3 512 par le secteur privé. Il y a eu 6 994 réfugiés admis au Canada et 4 059 personnes à charge. Le plan prévoit que le RPI collabore avec les responsables de ce programme pour voir à l'établissement de personnes réfugiées d'expression française en Saskatchewan, notamment ceux parrainés par le gouvernement fédéral. En tout, 1 845 réfugiés se sont établis en Saskatchewan en 2008⁴.

L'analyse démographique confirme l'impact positif du travail accompli par les organismes communautaires francophones et par le Conseil des écoles fransaskoises sur la rétention du français chez les jeunes et le développement de la communauté. Ces mêmes stratégies s'appliqueront aussi aux immigrants d'expression française pour que le français se transmette d'une génération à l'autre.

7.4. Mettre en place un système d'accueil et d'établissement initial cohérent et complet

L'accueil initial et les services reçus durant les six premiers mois après leur arrivée sont parmi les déterminants les plus importants influençant l'enracinement à long terme des immigrants dans une province. Les nouveaux arrivants apprécient un système d'accueil bien rodé qui leur permet de s'établir efficacement.

Cet axe stratégique vise à assurer la mise en place d'un système d'accueil et d'établissement initial cohérent et complet pour tous les immigrants d'expression française. Il s'agit de mettre en place des services d'accueil et d'intégration en français et de les faire grandir au rythme de l'arrivée des nouveaux arrivants.

En termes de cohérence, le plan propose la création d'un guichet unique d'accueil pour les immigrants d'expression française. Ce guichet unique devra accueillir tous les immigrants d'expression française en Saskatchewan et les orienter vers les services dont ils ont besoin. Il servira aussi à documenter le nombre d'immigrants d'expression française qui s'établissent dans la province.

³ Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/permanents/02.asp>

⁴ Voir : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/permanents/12.asp>

Un guichet unique d'accueil pour les immigrants d'expression française peut être situé à différents endroits. C'est le guichet qui est unique et non pas les points de service. Il faudra prévoir un lieu à Saskatoon et un lieu à Regina. Le plan ne prévoit pas la création d'un nouvel organisme francophone à cette fin. Un organisme existant peut très bien jouer ce rôle.

Les immigrants déjà sur place ont aussi un grand rôle à jouer dans l'accueil initial des nouveaux immigrants. Des expériences ailleurs au Canada démontrent que les réseaux familiaux, culturels et religieux des immigrants jouent un rôle prépondérant dans l'accueil des nouveaux arrivants. Suite aux témoignages de plusieurs immigrants, il est raisonnable de conclure que c'est un rôle aussi important sinon plus important que celui joué par les organismes officiels d'accueil. Le guichet unique doit donc assurer une participation importante d'immigrants et de familles déjà sur place.

Cela est encore plus important en Saskatchewan puisque le PCIS offre un avantage stratégique clé à cet égard. Les règlements du gouvernement fédéral permettent à un citoyen canadien ou à un résident permanent du Canada de parrainer l'époux ou l'épouse, le conjoint de fait, le partenaire conjugal, les enfants à charge et d'autres membres de la famille jugés admissibles (parents ou grands-parents, à titre d'exemples). Le PCIS permet aux immigrants de parrainer les personnes suivantes dans la mesure où un des membres de leur famille est citoyen canadien ou résident permanent installé en Saskatchewan depuis au moins un an : parents, fils et filles, frères et sœurs, tantes et oncles, nièces et neveux, cousins germains et cousines germaines, petits-enfants, grands-parents, membres de la famille reconstituée et les beaux-parents de cette relation.⁵ Cet axe stratégique prévoit alors que la communauté fransaskoise renforce la dimension familiale de l'immigration pour bénéficier pleinement des opportunités uniques offertes par le PCIS.

Ce service de guichet unique peut être mis en place en collaboration avec les organismes anglophones d'accueil et d'établissement. Dans ce cas, le RPI devra faire respecter certains principes pour assurer la livraison d'un service culturellement et linguistiquement approprié pour les immigrants d'expression française. Les principes à faire respecter sont les suivants :

1. Il faut un minimum vital d'employés qui peuvent offrir des services en français et qui peuvent agir dans le contexte d'unités de services francophones. Assurer la présence d'un ou deux intervenants bilingues dans de grands établissements unilingues de langue anglaise n'est pas garant de qualité, n'appuie pas la rétention de personnel, le perfectionnement continu et l'établissement de meilleures pratiques. L'accès à un service en français ne doit pas découler d'un élément de chance, à savoir que tel employé bilingue embauché à temps partiel est en poste lorsqu'on a besoin de son service. Le RPI devra demander au gouvernement provincial d'indiquer aux organismes d'accueil de langue anglaise de référer la clientèle d'expression française au guichet unique francophone. Des expériences ailleurs au Canada ont confirmé que lorsque des immigrants d'expression française sont aiguillés vers des fournisseurs de service anglophones, ils n'intègrent pas la communauté francophone.

⁵ Voir : Guide pour la préparation des demandes au titre de la catégorie du regroupement familial : <http://www.immigration.gov.sk.ca/guide-famille>

2. L'orientation des services en fonction des besoins de la communauté francophone est essentielle. Ces services doivent être définis à partir des besoins exprimés et identifiés dans la communauté de langue française, et non pas être des reproductions des programmes développés pour répondre à d'autres clientèles.
3. Les organismes francophones doivent participer à la gouvernance des agences offrant des services aux francophones.

Le plan stratégique prévoit peu d'établissement d'immigrants d'expression française dans les milieux ruraux durant les cinq prochaines années. Graduellement, les communautés rurales qui veulent accueillir des immigrants devront développer les mécanismes de recrutement et d'accueil qui répondront à leurs besoins. Il est à prévoir que les immigrants qui se sont d'abord installés dans une ville seront ceux qui iront plus tard s'installer dans les communautés rurales. Les milieux ruraux se prêtent à l'accueil d'immigrants entrepreneurs qui voudraient ouvrir des entreprises liées au terroir ou à l'agriculture. On pourrait prévoir l'établissement de groupes de 8 à 10 familles dans des villages donnés autour de projets entrepreneuriaux. Il faut éviter l'établissement d'une seule famille immigrante dans un village. Malgré cette prévision du peu d'établissement dans les régions rurales, il se peut que des immigrants s'y installent. L'exemple de Brooks en Alberta est percutant à cet égard. Brooks n'a aucune racine francophone, mais le nombre d'immigrants d'expression française qui s'y sont installés pour le travail est tel que le conseil scolaire francophone a dû ouvrir une école. Le guichet unique et les deux points de service devront effectuer un travail de proximité dans les régions rurales environnantes pour appuyer les immigrants d'expression française qui y déménageraient possiblement.

Le plan stratégique propose aussi que le guichet unique organise une évaluation unique (ou intégrée) des acquis et compétences de chaque immigrant d'expression française et un aiguillage unique vers l'organisme ou l'institution le plus apte à offrir les formations nécessaires pour l'acquisition de nouvelles compétences ou pour la mise à niveau des compétences existantes.

7.5. Mettre en place un soutien continu à l'établissement, à l'intégration économique et à l'inclusion sociale et culturelle

L'immigration d'expression française dans les communautés où les francophones sont en minorité représente des défis particuliers. Il est important de noter que le Canada est un des seuls pays au monde, sinon le seul, où la politique publique officielle du gouvernement central favorise et appuie le renforcement des assises linguistiques et culturelles d'une minorité linguistique par l'immigration. Ceci étant dit, il est important de comprendre que, toutes choses étant égales, les forces qui ont assimilé les francophones au Canada assimileront aussi les enfants d'immigrants.

Cet axe stratégique vise à mettre en place un soutien continu à l'établissement des immigrants d'expression française pour assurer leur pleine intégration au marché du travail et leur pleine participation à la fois à la vie communautaire francophone de la Saskatchewan et à la vie de la province dans son ensemble.

Les éléments les plus importants concernant ce soutien continu sont les suivants.

- L'inclusion sociale et culturelle à la communauté fransaskoise : le plan propose que les Centres d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE) développent et mettent en œuvre des volets d'activités ayant comme but de favoriser la pleine participation des immigrants d'expression française à la vie sociale et culturelle de la province. Les CAFE rassemblent l'ensemble des initiatives qui contribuent au bien-être des familles et sont un pivot central d'un réseau d'appui à la famille et à l'enfance. Les CAFE travailleront de près avec tous les organismes francophones de la province dans la mise en œuvre de cette stratégie.
- L'intégration économique : l'insertion sur le marché du travail ou le développement d'une entreprise est un des facteurs clés d'une immigration réussie. Le plan stratégique propose que deux organismes soient responsables de mettre en œuvre les initiatives favorisant l'intégration économique des immigrants d'expression française. D'une part, Action Emploi Saskatchewan sera responsable du domaine de l'employabilité pour les immigrants d'expression française. Il s'agit de fournir des services d'information et d'aide à l'emploi. D'autre part, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan sera responsable du domaine de l'entrepreneuriat pour les immigrants d'expression française. Il s'agit de fournir les services d'information et l'aide pour aider les gens à lancer leur propre entreprise. Cela permet à ces personnes de créer leur propre emploi et de créer des emplois pour d'autres.
- L'apprentissage de l'anglais langue d'usage : les immigrants d'expression française doivent apprendre l'anglais le plus rapidement possible après leur arrivée dans la province. Il est estimé qu'environ 80 % des immigrants d'expression française travailleront en anglais en Saskatchewan. Idéalement, il faudrait une base en anglais avant même l'arrivée en Saskatchewan. Le plan stratégique prévoit que le SEFFA sera responsable de développer et de rendre accessibles des cours d'anglais langue d'usage aux immigrants d'expression française qui en ont besoin. Lorsque c'est possible, ces cours doivent être organisés conjointement avec Action Emploi Saskatchewan, le CCS et les CAFE pour s'assurer qu'ils soient accessibles là où vivent les immigrants et pour s'assurer que les immigrants puissent gagner leur vie tout en apprenant la langue.
- Le développement de services de santé : l'accès à des services de santé en français est une priorité pour de nombreux immigrants. La communauté accueillera un nombre important de réfugiés d'expression française au cours des années. Ces personnes ont souvent besoin de services de santé qui répondent à des besoins spécifiques engendrés par leur parcours de vie. Le plan stratégique propose que le Réseau Santé en français de la Saskatchewan (RSFS) soit responsable de la planification des services à cet égard et qu'il favorise l'accès à ces services en français pour les immigrants. Plusieurs pistes sont à poursuivre pour l'immigration et le soutien des professionnels de la santé formés à l'étranger et parlant français. À titre d'exemple, le RSFS devra travailler avec des organismes de la majorité, dont le Saskatchewan Capacity of Internationally Trained Professionals (SCIP), dans le dossier de la reconnaissance des titres et des acquis.

7.6. Mettre en place un soutien continu à l'enracinement à long terme en Saskatchewan

Nous rappelons que les trois premières phases de l'immigration réussie sont le recrutement, l'accueil initial et l'établissement et l'intégration économique. La quatrième phase est l'enracinement à long terme dans la communauté. Les immigrants sont très mobiles. Ils ont quitté leurs pays et ont déménagé à des milliers de kilomètres de leurs terres natales. Déménager à nouveau à l'intérieur du Canada si les conditions dans la province de destination ne conviennent pas ne pose pas un défi insurmontable pour beaucoup d'immigrants. L'expérience terrain le confirme.

L'enracinement à long terme dépend de plusieurs facteurs, dont les suivants : la capacité de gagner sa vie avec dignité, l'accès à un logement adéquat dans des milieux sociaux favorables aux enfants et aux adolescents et le développement de liens sociaux et politiques dans la communauté d'accueil.

Le plan stratégique propose la mise en place d'activités précises qui favoriseront l'enracinement à long terme des immigrants d'expression française en Saskatchewan. Les principales activités sont les suivantes :

- Assurer la participation des immigrants d'expression française aux instances décisionnelles et administratives des organismes communautaires : les organismes communautaires doivent créer un espace d'accueil pour les immigrants dans tous les niveaux de l'organisme. Sans cela, les gens se sentent en marge et commencent à créer leurs propres organismes, ce qui contribue à l'éparpillement des efforts.
- Assurer la participation des immigrants d'expression française aux instances décisionnelles, consultatives et administratives du Conseil des écoles francsaskoises ainsi que dans son personnel : le CÉF doit aussi créer un espace d'accueil pour les parents et les enfants des immigrants d'expression française. En 2008, ces enfants constituent environ 8 % du nombre total d'inscriptions. En 2016, les enfants d'immigrants d'expression française compteront pour environ 33 % du nombre total d'inscriptions au CÉF. Ces enfants doivent pouvoir se voir et se reconnaître dans le personnel qui les entoure. Les parents doivent pouvoir se voir et se reconnaître à la table du conseil, dans les comités consultatifs et dans les structures de participation des parents.
- Assurer le développement et la livraison d'une formation en compétences culturelles s'appliquant tant aux communautés d'accueil qu'aux communautés immigrantes. Cette formation doit incarner les valeurs qui soutiennent l'immigration d'expression française en Saskatchewan, notamment les suivantes :
 - l'immigration d'expression française contribue au renouvellement démographique de la communauté francophone;
 - l'immigration d'expression française est un enrichissement tant au niveau économique que culturel et social;
 - les communautés immigrantes doivent comprendre les réalités de la dualité linguistique canadienne et les enjeux concernant la communauté de langue officielle en situation minoritaire en Saskatchewan;

- les communautés immigrantes doivent connaître et comprendre le fonctionnement du marché du travail en Saskatchewan et les attentes des employeurs.

8. Cadre d'évaluation

Le RPI devra développer un cadre d'évaluation qui permettra de suivre les progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique et d'apporter des correctifs aux initiatives mises en œuvre au besoin.

Ce cadre d'évaluation pourra intégrer les résultats et indicateurs suivants.

Résultat 1 (0 à 5 ans) : Une amélioration dans le recrutement et l'accès aux services en français nécessaires pour un accueil et un établissement réussis.

Indicateurs :

- Le nombre d'immigrants et de réfugiés d'expression française qui s'installent en Saskatchewan chaque année
- Le nombre de personnes servies par le guichet unique
- L'utilité des services rendus par le guichet unique – pour les immigrants et réfugiés et pour la communauté d'accueil
- L'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du RPI

Résultat 2 (0 à 5 ans) : Une meilleure connaissance des enjeux en matière de services à rendre aux immigrants et aux réfugiés d'expression française de la part des organismes et agences.

Indicateurs :

- Le degré de compréhension des enjeux liés à l'immigration d'expression française de la part des prestataires de services francophones et anglophones de la province
- Les écarts (*gaps*) dans les services d'accueil et d'établissement en français disponibles dans la province
- L'efficacité des stratégies de communication

Résultat 3 (0 à 10 ans) : La mise en œuvre d'initiatives répondant mieux aux besoins des immigrants et réfugiés d'expression française en Saskatchewan.

Indicateurs :

- Le degré de prise en compte des besoins des immigrants et réfugiés d'expression française et de la communauté francophone de la Saskatchewan dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'accueil et d'établissement offerts par les gouvernements
- Le degré de prise en compte des besoins des immigrants et réfugiés d'expression française dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives des organismes de la communauté francophone

- La participation des immigrants et réfugiés d'expression française au marché du travail (emplois et entreprises)
- L'accessibilité aux cours d'anglais langue d'usage
- L'accessibilité aux services de santé d'une part et aux services de santé en français d'autre part
- Le degré de participation des immigrants et réfugiés d'expression française aux instances décisionnelles, consultatives et administratives des organismes francophones de la province